

LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif propose **un soutien ponctuel** à la scolarité, **dans la classe**, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, le PAS vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.



✓ Le PAS c'est

- Une réponse de premier niveau rapide et personnalisée
- Un dispositif qui accompagne l'accessibilité des enseignements
- Un lieu d'accueil des familles des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers par une équipe de proximité

À qui s'adressent les PAS ?

- Pour tous les élèves de la maternelle au lycée

Pourquoi faire appel aux PAS ?

- Apporter aide et soutien aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers

Qui fait appel aux PAS ?

- La famille ou l'équipe pédagogique

Comment procéder ?

- L'établissement transmet la fiche saisine
- La famille téléphone ou envoie un courriel

✗ Le PAS ce n'est pas

- Un lieu de soin et de diagnostic
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un dispositif qui se substitue à la MDA/MDPH, notamment pour l'obtention de mesures de compensation

Mettre en place un accompagnement par le PAS en 5 étapes :

Je prends contact avec le PAS

Je suis contacté par le coordonnateur du PAS

La situation est étudiée par l'équipe du PAS

Un projet de réponse m'est proposé

Le projet est mis en œuvre avec l'établissement



Je commence mes démarches :

plus d'informations actualisées sur le site de la Région académique Bretagne

< sur la page dédiée au **Pôle d'Appui à la Scolarité** > www.ac-rennes.fr/poles-d-appui-a-la-scolarite-125704